Rupture conventionnelle / indemnité chomage epIC

Par PM1966	

Bonjour,

j'ai besoin d'une confirmation avant d'entamer des démarches auprès de mon employeur - EPIC depuis 4 ans J'ai tous mes trimestres validés mais pas l'âge pour partir en retraite. Aussi je voudrais négocier une rupture conventionnelle pour basculer sur les indemnités chomage (je n'ai jamais été au chomage de toute ma carrière). j'ai cru comprendre qu'un epic ne cotise pas à l'assurance chomage et donc je ne pourrai pas être indemnisée ? J'ai besoin de 2 ans d'indemnisation pour faire le lien avec la liquidation de ma retraire. qui peu m'aider ?

merci

Par kang74

Bonjour

L'EPIC étant une entreprise qui assure une mission de service public il peut y avoir des spécificités , même avec un contrat de droit privé (C'est le cas ?)

La spécificité possible c'est que comme dans le service public, elle assure le financement des ARE de leurs employés, même si données aussi par France Travail .

Autant vous dire que si c'est le cas, il n'y a aucune raison qu'ils acceptent de devoir vous payer des indemnités + le montant des ARE .

Dans le service public on vérifie donc le projet du demandeur de RC pour que cela ne soit pas le cas .

Et si cela se passe comme dans les secteurs privés, il faudra trouver un interet à votre employeur à vous payer pour partir ...

Je vous conseille de voir avec les syndicats